



administration@lepi.ch

☎ 026/668.24.02

www.lepi.ch

Concept de fonctionnement de l'institution L'Epi

LA PERTE DE LA LIBERTE DE
S'ABSTENIR DE CONSOMMER DE
L'ALCOOL, C'EST LA PROBLEMATIQUE
PRINCIPALE DES PERSONNES QUE
NOUS ACCUEILLONS.

OBJECTIFS:

- AIDER LA PERSONNE ACCUEILLIE A RETROUVER UN ÉQUILIBRE QUI LUI PERMETTE DE REPRENDRE PIED DANS SA VIE...
- RETROUVER UNE AUTONOMIE SUFFISANTE, EN TENANT COMPTE DE SES CAPACITES.

L'Epi est une Institution qui accueille des personnes en difficultés avec l'alcool. Il arrive que nous accueillions des personnes qui sont dépendantes de plusieurs substances (polytoxicomanes). Les personnes que nous accueillons sont en principe en âge AI, des femmes et des hommes, ne présentant pas d'importants problèmes de mobilité. Le séjour vise à recevoir la personne dans un cadre familial et l'aider à redonner un sens à sa vie. Nous allons avec elle chercher ce qui peut la motiver à vivre sans alcool et faire ainsi un projet lui permettant d'améliorer sa qualité de vie. Notre accueil se veut Bio - psycho - social et spirituel.

Biologique pour tout ce qui concerne le corps, psychologique pour ce qui concerne le psychique, social pour tout ce qui concerne les difficultés de la vie (relationnelles, conjugales et familiales, professionnelles, financières et administratives, occupationnelles, etc.), spirituel pour ce qui concerne le sens de la vie. Nous sommes une institution qui repose sur un fondement chrétien. Pour des raisons déontologiques et éthiques, nous respectons les convictions religieuses des personnes que nous accueillons.

Les personnes que nous accueillons sont souvent marquées par la vie. En décidant de faire un séjour dans notre institution, elles démontrent leur envie de vivre autrement, mieux. Nous cherchons par ce temps de vie que nous passons ensemble, à l'aider à apprendre à vivre sans alcool et ainsi:

- ***réapprendre à s'aimer, se respecter***
- ***améliorer l'estime qu'elle se porte***
- ***retrouver une confiance qui lui permette d'affronter la vie***
- ***revaloriser ses compétences***
- ***l'encourager à développer son autonomie***
- ***cultiver avec elle ses relations sociales et familiales***
- ***...***

La Fondation l'Epi regroupe deux lieux de vie:

- ***L'institution à Ménières où se passent l'ensemble des activités que nous proposons***
- ***L' (les) appartement(s) extérieur(s), qui permet(tent) aux personnes qui ont acquis une certaine autonomie, qui ont retrouvé des compétences, de les expérimenter en étant plus indépendantes, tout en bénéficiant d'un cadre protecteur.***

Par ailleurs, nous offrons 2 places d'externes. Il s'agit de personnes ayant séjourné à l'Epi et ayant retrouvé un lieu de vie indépendant. Elles sont accueillies à l'Epi pour un programme individualisé, défini selon les besoins (occupation, repas, loisirs, soutien administratif, etc.). Les modalités de l'accueil des externes sont définies dans le Concept Externe.¹

Nous sommes une institution composée d'une petite équipe éducative. N'ayant pas de personnel de maison, nous privilégions les activités de la vie courante (cuisine, ménage, jardin, travaux extérieurs, etc.). Ces temps passés à faire fonctionner l'institution permettent aux personnes accueillies, de développer les aspects mentionnés plus haut.

Et, pour les personnes que la problématique de l'alcoolisme a exclu d'une vie sociale traditionnelle, marginalisées à se retrouver "seules", ce temps de vie en communauté, bien que souvent difficile au début du séjour, se transforme en une expérience forte, qui permet de se réconcilier avec la vie et avec elle-même.

Accueil

La personne, seule ou accompagnée par un tiers, contacte l'Epi (le plus fréquemment par téléphone) et nous organisons un entretien de pré-admission. Un contact avec le binôme EVITA s'effectue ensuite afin de confirmer l'indication et ainsi fixer une admission. Dans le cas où la demande provient d'EVITA, un entretien de pré-admission est fixé. Suite à cela, la personne rencontre une nouvelle fois le binôme afin de confirmer l'indication. Les personnes qui sont amenées à venir dans notre institution sont en crise, en mal de vivre et l'alcool a déjà fait souvent beaucoup de ravages. La personne est atteinte dans tout son être. Elle rencontre des problèmes de santé physique qui nécessiteront peut-être des soins. Elle n'a plus vraiment goût à la vie, traverse même parfois une dépression ou vit une maladie psychique. Mais c'est également dans sa vie sociale que l'alcool a réalisé des dégâts importants. Sans emploi, éventuellement à l'AI (assurance invalidité) ou avec une demande en cours, une situation financière difficile, avec des dettes, le recours à l'OAI (Office de l'Assurance Invalidité) est souvent nécessaire pour que la personne puisse subvenir à ses besoins. L'OAI peut également intervenir dans le but d'une réinsertion professionnelle. C'est aussi dans sa vie affective que l'alcool a occasionné des ravages et nous rencontrons des personnes qui trop fréquemment ont dû divorcer, ont des relations difficiles avec leurs enfants ou d'autres membres de leur famille.

¹ 3.2.4 A: Concept Externe

Notre mission consiste déjà lors de ce premier contact téléphonique, à être dans une attitude d'accueil, ce qui veut dire recevoir l'autre avec sa souffrance et ses difficultés. Dans une attitude empathique et d'écoute, nous devons chercher à comprendre avec lui de quelle aide il aurait besoin.

Nous convenons d'un entretien. Cette première rencontre est importante et elle doit nous aider à définir une suite.

Entretien de pré-admission et/ou d'admission

Souvent les personnes qui souhaitent faire un séjour à l'Epi, viennent à la demande d'un tiers qui les accompagne lors de ce premier entretien. Beaucoup de choses peuvent se passer pendant ce temps court (01h00 à 02h00) et nous devons y être attentifs, car ceci influencera la manière dont la personne entrera dans l'institution et s'investira dans le séjour. Voilà comment se déroule cette première rencontre:

- ⇒ Nous accueillons la personne en difficulté avec l'alcool, ainsi que le(s) tiers qui participe(nt) à l'entretien et nous procédons à l'entretien de pré-admission:
 - Nous expliquons le fonctionnement de l'institution, comment un séjour se déroule en structurant les étapes entre l'admission et la sortie.
 - Nous complétons le formulaire de pré-admission.
 - Nous parlons du règlement de maison, de l'**abstinence**, des activités qui structurent le séjour.
 - Une visite des lieux permet de voir la configuration du bâtiment, des chambres et les personnes profitent de ce temps pour poser des questions plus en lien avec l'organisation.

- ⇒ Nous regardons ensuite avec la personne et celle(s) qui l'accompagne(nt), ce qui les a conduites à demander cet entretien. Nous insistons sur cette **demande** qui devrait nous permettre de définir des **objectifs** pour le séjour. Un délai d'environ une semaine, permet en général à la personne de réfléchir et de prendre une décision. Nous lui demandons de nous faire parvenir une lettre de motivation, avec un projet, des objectifs, une demande... La décision d'admission se fera par le responsable des admissions en concertation avec la direction.

- ⇒ Pour conclure ce moment, nous imaginons la suite et plusieurs scénarii sont alors possibles:
 - En fonction de l'adéquation entre la demande de la personne, le concept de fonctionnement de l'institution, de l'indication du binôme EVITA, ainsi que de la place disponible, nous convenons d'une date pour l'admission.

- Si la personne n'est pas très motivée, la demande peu claire, nous convenons alors d'un nouvel entretien de pré-admission.
 - En fonction de la compréhension de la situation, nous réorientons cette personne vers une autre structure d'aide, qui peut faire partie du réseau romand des addictions. Ou alors une autre structure d'aide adaptée à la problématique de cette personne. Pour le cas où la personne et sa famille ne sont pas accompagnées par un intervenant professionnel, nous regardons avec elles comment leur faciliter l'accès à cette aide.
 - Il arrive parfois qu'il ne soit pas possible de prendre une décision. La personne repart alors vers son mode de vie et nous restons dans l'attente d'une nouvelle demande de sa part.
- ⇒ Après un délai de réflexion de quelques jours (minimum 24 heures) et présentation de la situation à l'équipe éducative, et en cas de décision positive, une date d'admission peut être convenue.

Prise en charge

Le travail que nous faisons à L'Epi s'inscrit dans une prise en charge pluridisciplinaire, qui s'insère dans un réseau. Ceci veut dire concrètement, que nous cherchons avec la personne à créer ou recréer des liens avec les intervenants professionnels qui sont aidant dans sa situation. Nous intégrons régulièrement les partenaires du réseau dans la prise en charge, afin de faire des bilans de l'évolution de la situation. Ce sera également l'occasion de redéfinir des objectifs et de répartir les tâches. Nous cherchons à faire de même avec les proches (famille).

Les résidents que nous accueillons, viennent la plupart du temps, de manière volontaire. Une des conditions qui a été mentionnée à la pré-admission, est qu'ils viennent pour un séjour d'un minimum de trois mois. Ce temps a plusieurs objectifs:

- ⇒ Le sevrage ayant déjà été fait, le séjour doit permettre à la personne de se retrouver avec elle-même. C'est le début de l'apprentissage d'une vie sans produit psychotrope (alcool, drogues, etc.). Nous serons attentifs aux conduites addictives et nous gérerons avec la personne sa consommation de médicaments. Nous la rendrons attentive aux méfaits de son éventuelle consommation de tabac et l'abstinence du tabac pourrait être envisagée.
- ⇒ Pendant ce temps de trois mois, nous cherchons avec la personne à faire le bilan de sa situation (bio-psycho-sociale et spirituelle).
- **Biologique:** notre attention se centre sur l'état de santé physique. En collaboration avec le médecin généraliste, nous aidons la personne à être non seulement plus consciente de son corps, mais nous envisageons avec elle ce qui peut permettre une amélioration de sa santé physique. Nous la rendons en même temps attentive à l'entretien de ce corps qu'elle habite. L'arrêt des produits devenus nocifs au travers de leur abus est la première chose à faire. Ensuite nous serons attentifs avec elle, à tout ce qui peut lui permettre de favoriser l'amélioration de son état de santé:

alimentation saine et équilibrée, manger à heures régulières, éventuellement compléter dans un premier temps son alimentation avec des compléments alimentaires, retrouver un rythme de vie où le sommeil (quantité et qualité) a une place privilégiée.

- **Psychologique:** l'alcool-dépendance, comme beaucoup de conduites addictives, est une maladie émotionnelle. Les personnes que nous accueillons ont une histoire de vie souvent difficile avec des blessures qu'elles cherchent à cacher. L'alcool est alors utilisé comme un produit qui a plusieurs fonctions; il calme les angoisses, il désinhibe et favorise les relations, il permet l'expression de la souffrance, il permet aussi et tout simplement à la personne qui ne supporte plus sa souffrance, d'exprimer ses difficultés, de fuir une réalité insupportable.

Notre intervention de base consistera à travailler cette souffrance avec elle et lui permettre de nommer ses difficultés. Cette écoute active et chaleureuse, ce regard bienveillant porté sur la personne, ainsi que la vie communautaire et tout ce qu'elle a de riche, favorisera ce travail de restauration intérieure. Nous rencontrons parfois des personnes qui souffrent d'autres troubles psychiques. Nous nous associerons alors la collaboration d'un médecin psychiatre qui permettra à la personne de retrouver un équilibre psychique plus stable, élément indispensable dans le travail de prévention de la rechute.







- **Social:** la personne vit une situation financière catastrophique: dettes et ADB (Actes de Défaut de Bien), perte de l'activité professionnelle et la spirale du chômage, rupture conjugale, isolement, voire marginalisation. Là aussi les blessures sont grandes, la souffrance envahit la personne et elle devient un facteur déclenchant de la rechute. Dans une vision pluridisciplinaire et en tenant compte du réseau, nous aidons la personne à retrouver une situation meilleure.

- **Spirituel:** L'Epi est une institution créée avec une base chrétienne par ses fondateurs et plusieurs des membres du Conseil de fondation sont engagés dans leur foi. Nous devons par souci d'éthique et de déontologie, accueillir l'autre, le résidant, en le respectant dans ses convictions, ses valeurs. Nous ne chercherons donc pas à faire du prosélytisme.

Notre accompagnement autour de la spiritualité aura pour but **d'aider la personne à réfléchir au sens de sa vie**. Très souvent et par les temps de partage, elle pourra y remettre un contenu, lui redonner un sens. Plusieurs moments par semaine peuvent être consacrés à la spiritualité, mais il y en a un plus spécifique, qui a souvent lieu avec la présence d'un intervenant extérieur (pasteur ou diacre de l'Eglise protestante, prêtre ou curé de l'Eglise catholique, pasteur de l'Eglise évangélique, Officier de l'Armée du Salut, intervenant social de la Croix Bleue, membre des AA (Alcooliques Anonymes, etc.). **La participation aux moments de partage spirituel, est encouragée, mais pas obligatoire.**

L'emploi du temps de la personne est structuré autour de différents moments:

- 🧑 Occupation dans l'activité qui lui aura été attribuée d'entente avec elle, activité permettant de faire fonctionner l'Institution.

-  Entretiens d'évaluation individuels, entretiens de réseau
-  Entretiens d'évaluation qui ont lieu au moins deux fois par année
-  Colloque des résidants et temps de partage
-  Selon besoins, consultations individuelles chez un intervenant extérieur, médecin généraliste, médecin psychiatre, travailleur social de la FVA, travailleur social de la CB, assistant social du CSR, conseiller professionnel à l'ORP, etc.
-  Participation aux séances des AA, de la Croix Bleue, ou autre groupe d'entraide significatif.
-  Des temps libres, des moments de loisirs organisés, des temps de formations, de la créativité ou de l'artisanat, viennent compléter cet emploi du temps.

L'Epi est une petite structure et les séjours sont, comme il a déjà été mentionné, d'une durée minimale de trois mois. La durée maximale n'est pas déterminée. Nous travaillons sur le principe d'objectifs que nous définissons avec la personne accueillie sur la base du bilan CAM (cérébralité - affectivité - motricité). **C'est l'évolution de la personne et la mise en place d'un projet de sortie, qui semble pertinent à l'ensemble des personnes concernées (résidant, intervenants de l'Epi, intervenants extérieurs et famille), qui seront déterminants pour la préparation de cette sortie de l'institution.**

Il peut arriver qu'une rupture de collaboration intervienne, soit parce que la personne refuse la prise en charge proposée, soit parce qu'elle n'est plus motivée et qu'elle souhaite partir, soit parce qu'elle a rechuté et qu'elle ne veut pas ré envisager l'abstinence, soit parce qu'elle a fugué. Dans ces situations, le séjour sera remis en question et nous pourrons arriver à une décision de non poursuite du séjour.

Conclusion

En chacune des personnes qui viennent à l'Epi pour un temps de leur vie, il y a des compétences qui ne sont plus utilisées. C'est souvent au travers d'un long processus, qui a dans certaines situations démarré dans la prime enfance, que la personne a appris à ne plus croire en elle..., à ne plus avoir vraiment envie de vivre...

Notre mission consiste à permettre aux personnes que nous rencontrons de redécouvrir cette envie de vivre et d'apprendre à utiliser leurs compétences dans une vie où l'alcool et les autres produits qui leur ont causé du tort, n'auront plus leur place...